



31 mai 2018

## Communiqué

### **Distribution d'un acompte sur dividende d'un montant de 6,56 euros par action**

Le Conseil d'administration de la société SPIR COMMUNICATION a, lors d'une réunion en date du 29 mai 2018, décidé de procéder, à hauteur de la quote-part distribuable, à la distribution d'une partie du produit de la cession de Concept Multimédia, par voie d'un acompte sur dividende d'un montant de 39.976.423,52 euros à répartir entre les actionnaires de la Société, soit pour chacune des 6.093.967 actions composant le capital social, un dividende d'un montant unitaire de 6,56 euros ; cet acompte sera à valoir sur le dividende qui sera distribué, le cas échéant, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

La distribution de cet acompte sur dividende fait suite à l'adoption par l'assemblée générale des actionnaires réunie le 29 mai 2018 de la 4<sup>ème</sup> résolution prévoyant l'imputation des comptes « primes d'émission », et « autres réserves » afin d'apurer les pertes antérieurs et de permettre la distribution d'un acompte sur dividendes au titre de l'exercice en cours.

Il est précisé que le montant de l'acompte sur dividende correspondant aux actions auto-détenues sera affecté au compte « Report à nouveau ».

L'acompte sera payé en numéraire. La date de mise en paiement interviendra au 30 juin au plus tard.

Contact Spir Communication  
Marc Patin  
[mpatin@spir.fr](mailto:mpatin@spir.fr)  
+33 (0)6 72 86 60 85